

DONNER UN NOM A VOTRE ENTREPRISE ?



Vous souhaitez utiliser une appellation en vue de désigner votre dénomination sociale, enseigne, nom commercial, l'une de vos gammes de produits ou votre nom de domaine ?

Vous devez impérativement en vérifier la disponibilité

Quels sont les différents signes distinctifs ?

- La Dénomination sociale : permet d'identifier l'entreprise en tant que personne morale.
- L'enseigne : c'est un signe visible qui permet d'identifier et de localiser un établissement. Il est apposé sur la façade de l'établissement.
- Le nom commercial : c'est le nom sous lequel une société, un artisan, un commerçant, une personne physique, fait connaître ses activités commerciales auprès de la clientèle. Il pourra figurer sur les documents commerciaux, les cartes de visite, le papier à en-tête de la société ou les factures, en plus des mentions obligatoires (dénomination sociale, siège social, numéro SIREN, etc.).
- Le nom de domaine : Le nom de domaine est la partie "visible" d'un site internet ; il est composé d'un nom suivi d'un suffixe (.fr, .com...).
- La Marque : est un signe distinctif qui permet de distinguer les produits ou les services de ceux des concurrents.

QUELLES SONT LES RECHERCHES QUE VOUS POUVEZ FAIRE PAR VOUS-MEME ?

<https://data.inpi.fr/> : accès aux données entreprises :

- Registre des dénominations sociales, noms commerciaux et enseignes inscrites aux greffes des tribunaux de commerce ;
- Titres de propriété industrielle (Marques, Dessins & Modèles, Brevet).

<https://www.afnic.fr> : Registre internet des noms de domaine en [.fr]

<http://whois.domaintools.com> : Registre internet des noms de domaine avec l'extension [.com] permettant de désigner un site marchand

Vous souhaitez déposer votre dénomination sociale, votre nom commercial en tant que marque, nous vous invitons à consulter la fiche d'information «LA MARQUE».

Pour en savoir plus :

Christiane BOURGOIN
Tél. : 05 55 45 16 48
Mail : christiane.bourgoin@limoges.cci.fr

